

Retours sur les ORS et IMP

Les textes réglementaires de 2014 et 2015 relatifs aux **Obligations réglementaires de service** et les missions des enseignants (ORS) ainsi que l'introduction d'une **Indemnité de Mission Particulière (IMP)** ont créé de l'émoi dans la profession parce qu'ils remettent en cause le fameux **décret de 1950**.

Le SNCL-FAEN avait dénoncé, à l'époque, ces textes parce qu'ils donnent un **rôle prépondérant** aux chefs d'établissement dans la répartition de l'enveloppe attribuée à l'établissement, qu'ils **favorisent la concurrence** entre collègues et entre établissements, sans améliorer les niveaux de rémunération de l'ensemble de la profession.

Un récent rapport de l'**Inspection générale** permet de mieux comprendre a posteriori les objectifs de ces mesures : dans l'ensemble, les chefs d'établissement sont satisfaits pour plusieurs raisons qui tendent toutes à **faire rentrer les enseignants dans le rang**.

ORS :

Les chefs d'établissement estiment qu'elles n'ont pas apporté de changements majeurs ; ils regrettent toutefois qu'elles n'aillent **pas assez loin** parce qu'elles conservent les **maxima de service hebdomadaire** auxquels, selon eux, les enseignants sont « trop attachés ».

Ils se désolent aussi que l'on ne puisse imposer aux professeurs **plus d'une heure supplémentaire** et se prononcent **pour deux** ; ils auraient souhaité qu'une part d'**annualisation** du service soit envisagée comme ils critiquent le fait que les enseignants soient réticents au **travail en équipe** « sur la semaine hors temps d'enseignement ».

D'autres encore (et pourquoi pas les mêmes ?) estiment que les limites fixées par les ORS sont encore **trop favorables** : certaines indemnités sont maintenues alors qu'elles devraient entrer, selon eux, dans les nouvelles missions **sans être rémunérées** (ISOE, rémunération des copies d'examen et de passation des épreuves orales...).

IMP :

Les chefs d'établissement sont **encore plus satisfaits** des IMP dont ils estiment que les collègues et les lycées « *se sont pleinement saisis* ». Ils apprécient tout particulièrement que ces indemnités puissent servir d'outils de **pilotage pédagogique** et de **management des équipes** ». Certains demandent toutefois encore **davantage d'autonomie** dans les attributions des indemnités.

Le commentaire du SNCL-FAEN :

*Le premier objectif apparaît alors clairement : **augmenter le temps de travail des enseignants, leur imposer des missions supplémentaires plus ou moins rémunérées.***

*L'une des logiques qui sous-tendent cette idéologie repose sur **une gestion d'entreprise** des EPLE (management) ; nulle part dans le rapport ne sont évoqués des arguments en faveur d'**une amélioration des conditions de travail** des enseignants qui ne sont clairement pas dans les objectifs visés.*

*Ces mesures sont plébiscitées parce qu'elles permettent, notamment, de rapprocher la gestion des enseignants de celle **des autres fonctionnaires** en les installant dans des positions de « cadres ». Cela permet de nier le **caractère dérogatoire** du statut des enseignants dans la fonction publique et conduit inévitablement à l'**annualisation du service** si chère aux chefs d'établissement.*

*Le SNCL-FAEN estime que les politiques publiques d'économies conduites ces dernières années ont considérablement **affaibli la Fonction publique** de l'Etat et tout particulièrement l'**Education nationale**.*

*C'est pourquoi nous dénonçons toute mesure visant à **affaiblir le système éducatif** et que nous tenons à réaffirmer le rôle du **service public** d'éducation comme **seul garant** de la neutralité et de l'équité dues à tous les citoyens.*



L'Ecole suédoise : l'anti modèle

Sommée par l'OCDE de **réformer** à nouveau son système éducatif, 20 ans après avoir radicalement procédé à **une réforme très libérale**, l'Ecole suédoise partage bien des maux avec l'Ecole française : **baisse** des performances, **inégalités** scolaires accrues, **dévalorisation** du métier d'enseignement. Ce pays est passé en quelques années d'un système éducatif **étatique et centralisé** à une **décentralisation totale**.

Les enseignants, alors qu'ils étaient **fonctionnaires**, sont devenus des **employés communaux**. L'**autonomie** des chefs d'établissement est complète en termes de **gestion financière** et de **pédagogie**. Les parents peuvent inscrire leurs enfants dans **n'importe quelle école** à l'intérieur de la commune. Ils disposent d'un **chèque-éducation** qui alimente le budget de chaque établissement scolaire.

C'est exactement ce que préconisent **une majorité de candidats** de la droite à l'élection présidentielle française de 2017.

Les conséquences pour la Suède, pointées par la très libérale OCDE sont alarmantes : **faible niveau de compétences** des élèves suédois, **baisse** régulière

des performances en compréhension de l'écrit, en maths et en sciences dans les évaluations Pisa depuis 10 ans.

Sont notamment en cause **un système de formation des enseignants** inefficace qui entraîne un faible niveau de statut social : seulement 5% d'entre eux estiment que leur métier est **valorisé** dans la société, un taux **très proche** de celui de la France.

La plupart des critiques adressées aujourd'hui au système éducatif suédois sonnent comme **un avertissement** aux pays qui seraient tentés par **les mêmes méthodes** éducatives : **compétition** entre écoles et établissements, **subventions identiques** accordées aux écoles privées et publiques, la politique de l'enfant-roi ayant **sapé toute l'autorité** des enseignants (d'où découlent par ricochet de forts problèmes de **discipline** dans les classes).

A l'heure où la France va devoir prochainement faire des choix quant **aux évolutions** de son système éducatif, il ne sera pas inutile de se poser la question : *« quelle école souhaitons-nous pour nos enfants ? »*. La réponse devrait clairement être *« surtout pas le modèle suédois »*.

Enseignement professionnel : nouvelle initiative

Le monde du travail **évolue**. La formation dans l'enseignement professionnel doit **s'adapter**. C'est l'objet d'une récente note de service parue au BO visant à mettre en place l'expérimentation **ProFan** dans 80 lycées professionnels.

Désormais plus de place est laissée à la **prise d'initiative** dans le monde du travail. Cela suppose **des compétences nouvelles** : résoudre des problèmes en temps réel, coopérer et collaborer, s'adapter... Il est donc essentiel de faire évoluer la formation vers **davantage de polyvalence** et de compétences pour interagir.

Trois filières de l'enseignement professionnel seront tout d'abord **concernées (industrielle, sanitaire et sociale, commerce)** probablement avant d'autres. L'implication des partenaires habituels sera demandée (**enseignants, inspecteurs, chefs d'établissement, entreprises**, auxquels s'adjoin-

dront, pour la caution scientifique, des **chercheurs**).

L'objectif étant **d'identifier et de définir les compétences de demain** qui permettront de renouveler la formation professionnelle.

Le SNCL-FAEN affirme que la formation en milieu professionnel doit être de qualité afin de mobiliser davantage de jeunes vers ces métiers. L'enseignement scolaire professionnel et les personnels qui encadrent ces jeunes sont les mieux placés pour réaliser ces formations.

Dans ce cadre-là, nous sommes prêts à soutenir cette initiative à condition qu'il ne s'agisse pas de réaliser une formation utilitariste qui enferme les jeunes dans un seul emploi. Le SNCL-FAEN affirme que les élèves du professionnel ont aussi droit à une solide culture générale afin de leur donner les capacités de poursuite de leur formation tout au long de la vie.